



Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 19/12/2025

Berger Levrault

ID : 031-213104219-20251218-DEL2025\_07\_04-DE

REPUBLICHE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
HAUTE - GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de PINS-JUSTARET

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	26

DATE  
DE LA CONVOCATION

12 décembre 2025

DATE D'AFFICHAGE

12 décembre 2025

SEANCE du 18 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit décembre à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.

Etaient présents : 18

Mesdames GAMBET, TARDIEU, PEREZ, COMBA, ABADIE, LAFONT, SAUVAGE, RAHIN, VIOLTON, BESOMBES,

Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, BONTEMPS, MIJOULE, PERON, MORANDIN, BERGONZAT

Procurations : 08

Mme MARTIN-RECURZ avait donné procuration à Mme GABET

Mme MARTY avait donné procuration à M. PERON

M. CARRIERE avait donné procuration à M. GAROUSTE

M. GOUSSET avait donné procuration à Mme TARDIEU

Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORADIN

M. CHARRON avait donné procuration à Mme PEREZ

Mme BEGUE avait donné procuration à Mme ABADIE

Mme COUESNON avait donné procuration à M. GUERRIOT

Absents : 01

M. PIRIOU

M. RENOUX a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (24 voix pour).

DELIBERATION N° 2025-07-04

RAPPORT D'ACTIVITE DU SAGE 2024

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les EPCI établissent chaque année un rapport d'activité qui est adressé à l'ensemble des Communes membres aux fins de présentation à leurs Conseils Municipaux.

En application de ces dispositions le SAGE a adressé à la Commune le rapport d'activité 2024.



Envoyé en préfecture le 19/12/2025  
Reçu en préfecture le 19/12/2025  
Publié le 19/12/2025  
ID : 031-213104219-20251218-DEL2025\_07\_04-DE

Berser  
Levraud

Ce rapport est consultable en Mairie et a été adressé sous forme dématérialisée aux membres du Conseil.

Le Conseil est appelé à prendre acte de la présentation du rapport.

Le conseil municipal,

A l'unanimité (26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention),

**PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel d'activité 2024 du SAGE.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 18 décembre 2025  
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

